



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 23 AVRIL 2026 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D6 - Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) n° 4 - Création - construction d'un bâtiment labellisé Structure d'Entrainement et de Formation (SEF) de BMX - Révision

Date de convocation : 17 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jean MOUTARDE, Jocelyne PELETTE, Philippe BARRIERE, Marylène JAUNEAU, Julien SARRAZIN, Cathy RULLAUD-MICHEL, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pierrick TOUBOUL, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Sophie TEXIER-BEAUSSET, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Maxime SEYFRIED, Arthur AUGER, Jacques CASTAGNET, Sandrine DUCOURTIOUX, Frédéric RASSE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Laurent FLAMENT à Pascale GARDETTE ; Christine LANGELLIER à Cyril CHAPPET ; Isabelle BAC à Jacques CASTAGNET

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D6 - Autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) n° 4 Création - construction d'un bâtiment labellisé Structure d'Entrainement et de Formation (SEF) de BMX - Révision

Rapporteur : M. Julien SARRAZIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-3,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier, adopté le 9 mars 2023 puis actualisé le 23 avril 2026,

Vu la délibération n° D24 du 3 juillet 2025 adoptant l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) nécessaire au montage du projet de construction d'un bâtiment labellisé Structure d'Entrainement et de Formation (SEF) de BMX - opération d'équipement 0579,

Vu l'avis de la commission des finances du 9 avril 2026,

Considérant l'avancement du projet, il convient de modifier l'échéancier des crédits de paiement (CP) annuels comme suit, sans modifier le montant de l'autorisation de programme (AP) :

	Chapitre budgétaire	Montant TTC de l'AP/CP initiale	Révision de l'AP/CP proposée	Montant TTC de l'AP/CP après révision
Montant global de l'AP		760 000,00 €		760 000,00 €
CP année 2025	20	50 000,00 €	-31 088,00 €	18 912,00 €
CP année 2026	20	30 000,00 €	+44 298,00 €	74 298,00 €
	23	370 000,00 €	-325 000,00 €	45 000,00 €
CP année 2027	20	30 000,00 €	0 €	30 000,00 €
	23	280 000,00 €	+311 790,00 €	591 790,00 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- de voter la révision de la répartition des crédits de paiement relatifs à la construction d'un bâtiment labellisé Structure d'Entrainement et de Formation (SEF) de BMX ainsi que détaillés ci-dessus ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à engager les dépenses des travaux susmentionnées à hauteur de l'autorisation de programme et de mandater les dépenses afférentes ;
- d'autoriser Madame la Maire à procéder à toutes les démarches propres à cette affaire.

M. Médéric DIRAISON, intéressé à l'affaire, ne prend part ni au débat, ni au vote et il quitte la salle.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (28) :

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,

Françoise MESNARD



La Secrétaire de séance,

Marylène JAUNEAU

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Marylène JAUNEAU", written over the printed name.

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.